



Prangins, le 19 avril 1977

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis no 51/77

Concerne: Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Prangins de Mademoiselle Maria TATSCHINK, d'origine d'Allemagne de l'Est

Délégué municipal: M. Fernand Marthey

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par l'intermédiaire de Me A.L. Burnier, notaire à Nyon, Melle Maria Tatschink domiciliée à Prangins, Aux Morettes, 1, a demandé à la Municipalité d'être agrégée comme bourgeoise de notre Commune.

Née le 15 août 1927, à Dresden (Allemagne de l'Est) de parents allemands, actuellement décédés, Melle Maria Tatschink arrive en Suisse, à Zürich, le 15 août 1960. Elle est engagée à l'Hôpital cantonal de Zürich comme physiothérapeute pour la durée d'un an.

Dès 1961 et pour un an également, elle poursuit son activité de physiothérapeute au Sanatorium Bellevue à Montana.

Dès 1962 à la Maternité de Lausanne où son activité cesse le 30 juin 1967.

Est engagée à la Clinique Les Rives de Prangins dès le 1er juillet 1967. Son activité est maintenue dans l'établissement une fois racheté par l'Etat de Vaud, au bénéfice d'un contrat de droit privé.

L'intéressée est titulaire d'un passeport allemand "Bundesrepublik Deutschland No. C 2886890. Son permis de conduire en Suisse lui a été délivré le 22 novembre 1962.

Melle Tatschink assure être en parfaite santé et ne pas avoir souffert de maladies graves.

Sa situation financière est saine, elle n'a pas de dettes.

Son casier judiciaire tant fédéral que cantonal est vierge.

Au cours d'un entretien qu'Elle a eu avec Melle Tatschink, la Municipalité a pu se rendre compte qu'elle s'est bien habituée à nos us et coutumes.

En conséquences, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la Bourgeoisie de Prangins à Melle Maria Tatschink et vous propose de fixer à Frs. 2'200.-- la finance de cette agrégation.

Nous tenons à préciser que notre Commune se doit de ne pas accorder son droit de bourgeoisie trop facilement, car il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour d'autres communes, de saisir l'occasion pour redresser une situation financière difficile. Toutefois, nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt, la candidate présentant toutes les garanties voulues.

C'est pourquoi nous prions le Conseil communal de bien vouloir prendre les

./.

décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 51/77 relatif à la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Melle Maria Tatschink,
lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

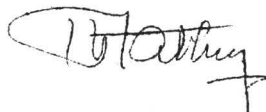
- 1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mademoiselle Maria Tatschink
- 2/ de fixer à Frs. 2'200.-- la finance d'agrégation
- 3/ de comptabiliser cette valeur au capital de la Bourse des Pauvres de Prangins.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 18 avril 1977 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire


F. Mathey


L. Blanchoud